

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE
L'ELEVAGE (MASAE)

PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE
L'OUEST (PRSA/FSRP)

UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME(UGP)

Avis d'Appel d'offres

Pays : Sénégal

Nom du projet : Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA / FSRP -SN'

No Crédit: IDA N°74860

Appel d'Offres No : N° SN-FSRP-SN-484419-CW-RFB

DCMP : T_FSRP_423-2025

Nom du Marché: Travaux de débroussaillage, pose de clôtures, de réseau d'irrigation, de bâtiments et de serres de 2000 m2 pour 27 fermes villageoises et 3 warwi dans les communes de Taïba Niassène, Taïf, Mbayenne et Niakhène- régions de Kaolack, Diourbel et Thiès..

1. Cet Avis D'appel d'offres fait suite à l'avis général de Passation des Marchés paru dans L'UNDB et dans le site officiel de la Banque Mondiale le 25 novembre 2024 et dans le journal « Le Soleil » du 05 décembre 2024 et du portail des marchés publics : www.marchéspublics.sn

2. Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux « Travaux de débroussaillage, pose de clôtures, de réseau d'irrigation, de bâtiments et de serres de 2000 m2 pour 27 fermes villageoises et 3 Warwi dans les communes de Taïba Niassène, Taïf, Mbayenne et Nia-khène- régions de Kaolack, Diourbel et Thiès.» en 3 lots distincts :

LOT 1: Débroussaillage, Fourniture et Pose de réseau d'irrigation goutte à goutte sur 10 ha, pose de réseau aspersion sur 5 ha, installation de clôture grillagée avec portail et installation de serre de 2000 m2 pour 9 fermes villageoises de 22 ha - Pose de 20 réseaux d'irrigation de 0,5 ha et 20 serres de 200 mz, installation de clôture grillagée et de bâtiments dans 1 ferme Warwi de 20 ha dans la commune de Taïba Nias-sène- Région de Kaolack

LOT 2 : Débroussaillage, Fourniture et Pose de réseau d'irrigation goutte à goutte sur 10 ha, pose de réseau aspersion sur 5 ha, installation de clôture grillagée avec portail et installation de serre de 2000 mz pour 9 fermes villageoises de 22 ha - Pose de 20 réseaux d'irrigation de 0,5 ha et 20 serres de 200 mz, installation de clôture grillagée

et de bâtiments dans 1 fermes Warwi de 20 ha dans la commune de Taif- Région de Diourbel ;

• **LOT 3 : Débroussaillage, Fourniture et Pose de réseau d'irrigation goutte à goutte sur 10 ha, pose de réseau aspersion sur 5 ha, installation de clôture grillagée avec portail et installation de serre de 2000 mz pour 9 fermes villageoises de 22 ha - Pose de 20 réseaux d'irrigation de 0,5 ha et 20 serres de 200 m2, installation de clôture grillagée et de bâtiments dans 1 fermes Warwi de 20 ha dans les communes de Mbayenne, Niakhène- Région de Thiès.**

3. Le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique l'Ouest (PRSA /FSRP-SN) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux en trois (3) lots et décrits comme suit :

Les exigences en matière de qualifications sont :

a. Fournir une attestation de ligne de crédit, délivrée par un organisme financier de bonne réputation, justifiant d'une capacité financière de **quatre cent millions (400 000 000) francs CFA** pour chaque lot ;

b. Disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) au moins égal à **Deux milliards (2 000 000 000) francs CFA** pour chaque lot.

Correspondant au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années. Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir les états financiers des trois dernières années dûment vérifiés et certifiés par un expert-comptable agréé membre de l'ONNECCA conformément à la législation locale et donner la liste des travaux accompagnée des attestations de services faits et remplir les qualifications suivantes.

c. Avoir réalisé au cours des **cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024), au moins deux (02) projets** de nature et de complexité similaires (Débroussaillage, pose clôture, pose de réseau G à G ou aspersion, d'installation de serre et de Travaux génie civil et construction de bâtiments etc.) d'un montant minimum de **neuf cent millions (900 000 000) FCFA** chacun, pour chaque lot.

NB : Pour chacun des deux marchés à justifier, fournir des attestations de services faits ou de bonne exécution délivrées par un Maître d'ouvrage (les contrats et/ou attestations de services faits de sous-traitance ne seront pas acceptés).

d. Disposer de moyens matériels et humains suffisants pour l'exécution des travaux;

NB : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de vérification de l'authenticité de toutes les pièces justificatives requises (attestions de services faits de marchés similaires, états financiers, attestation de ligne de crédit, carte grise, diplômes et attestation de travail du personnel etc.)

Les autres critères peuvent être consultés sur le DAO. Le délai de réalisation est de six (06) mois à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage pour chaque lot.

NB : Un soumissionnaire peut remettre des offres pour un ou plusieurs lots mais ne peut pas être attributaire de plus d'un (01) lot dans le cadre du présent appel d'offres.

Au cas où un ou plusieurs soumissionnaires sont évalués conformes et moins disant sur plusieurs lots, la méthode d'attribution de chaque lot se basera sur la combinaison financière des trois lots la plus avantageuse pour le maître d'ouvrage.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement (juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, septembre 2023 et février 2025) de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Spécialiste en Passation des Marchés du FSRP - Tél : 33 830 82 14 - 77 239 47 60 - email : ibrahimandir@gmail.com ; cc : mlamedias@gmail.com - ndeyekhadyf@yahoo.fr, et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : **Croisement Cambérène - cité Fayçal, villa n° 40 - Tél : 33 830 82 14, de 08 à 17 heures.**

6. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de soixante-quinze mille (75 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèces ou chèque certifié. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par retrait direct. Un exemplaire du dossier sera disponible pour être consulté gratuitement sur place tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-après : **Croisement Cambérène - cité Fayçal, villa n° 40 - Téléphone : 33 830 82 14 au plus tard le jeudi 08 mai 2025 à 10 heures précises (heures Dakar).** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la même adresse mentionnée ci-dessous **le jeudi 08 mai 2025 à 10 heures 05 minutes.**

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission et doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre d'un montant de **Vingt-quatre millions (24 000 000) FCFA** pour chaque lot.

NB : La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget.

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en s'aidant du Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le coordinateur du FSRP